

SIVOS D' EPREVILLE-MANIQUEVILLE-TOURVILLE LES IFS

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le SIVOS ; elle est disponible au secrétariat de la mairie d' Epreville aux horaires d' ouverture.

Le **compte administratif** 2021 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par le SIVOS entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier

Le compte administratif 2021 a été voté le 13 Avril 2022 par le conseil syndical sous la présidence de Monsieur Pascal TAUVEL. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie d' Epreville aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents du SIVOS ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services scolaires. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre syndicat :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie péri scolaire...), aux participations des trois communes du regroupement, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2021 s'élèvent à 502 539,22 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel du SIVOS, l'entretien et la consommation des bâtiments scolaires, les achats de fournitures scolaires, les prestations de services effectuées (fourniture des repas des deux cantines, transport piscine...), les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires 2021 représentent 49,64 % des dépenses de fonctionnement du SIVOS.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2021 s'élèvent à 391 085,59 euros

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité du SIVOS à financer lui-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les deux principaux types de recettes pour notre SIVOS sont :
- les participations communales :

	<u>ANNEE 2019</u>	<u>ANNEE 2020</u>	<u>ANNEE 2021</u>
EPREVILLE	232 569 €	224 035 €	233 210 €
MANIQUERVILLE	65 267 €	64 472 €	66 998 €
TOURVILLE	100 164 €	109 493 €	109 792 €
TOTAL	398 000 €	398 000 €	410 000 €

- les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population correspondant aux cantines et garderies :

2019 : 86 862,90 € (cantines + garderie de décembre 2018 à décembre 2019)

2020 : 47 321,10 € (cantines + garderie de janvier à décembre 2020)

2021 : 73 897,20 € (cantines + garderie de janvier à décembre 2021)

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	116 665,16 €	Excédent brut reporté 2020	22 459,84 €
Dépenses de personnel	194 136,79 €	Recettes des services	73 897,20 €
Autres dépenses de gestion courante	17 017,53 €	Impôts et taxes	0 €
Dépenses financières	63 029,44 €	Dotations et participations	426 958,34 €
Dépenses exceptionnelles	236,67 €	Autres recettes de gestion courante	1,55 €
Autres dépenses (atténuations de produits)	0 €	Recettes exceptionnelles	376,20 €
Dépenses imprévues	€	Recettes financières	0
Total dépenses réelles	391 085,59 €	Autres recettes	1 305,93 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0 €	Total recettes réelles	524 999,06 €
Virement à la section d'investissement		Produits (écritures d'ordre entre sections)	0 €
Total général	391 085,59 €	Total général	524 999,06 €

Soit un excédent de clôture de 133 913,47 €.

commentaires concernant les données de ce tableau :

c) La fiscalité

Néant

d) Les dotations de l'Etat.

Néant

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du SIVOS à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien

immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement du SIVOS regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction de nouvelles classe ...), d' une partie de la TVA des dépenses d' investissement par le biais du FCTVA.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

dépenses	montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté négatif 2020	104 042,39 €	Solde d'investissement reporté positif	€
Remboursement d'emprunts	104 974,73 €	FCTVA	601,33 €
Logiciel BLES	453,60 €	Mise en réserves	108 342,39 €
Matériel informatique Opération 13 - Achat de 2 vidéoprojecteurs Tourville - Imprimante laser Epreville	599,00 € 601,92 €	Cessions d'immobilisations	0 €
Mobiliers et autres Opération 13 - 3 casiers Vestiaires Epreville	368,52 €	subventions	2 895,07 €
Autres dépenses Opération 16 - Mise en conformité électrique Epreville	3 300 €	Emprunt	0 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	€	Produits (écritures d'ordre entre section)	€
Opérations patrimoniales	€	Opérations patrimoniales	€
Total général	214 340,16 €	Total général	111 838,79 €

Soit un déficit de clôture de 102 501,37 €.

Il faut tenir compte également des restes à réaliser 2021 (les dépenses et les recettes de la section d'investissement engagées mais pas encore réalisées) :

Restes à réaliser dépenses : 12 000 €

Restes à réaliser recettes : 9 905 €

c) Les principales réalisations de l'année 2021 sont les suivants :

Siège du SIVOS :

- Achat du logiciel BLES (envoi des actes à la Sous-Préfecture)

Ecole d' Epreville :

- Achat d' une imprimante laser
- Achat de 3 casiers pour le vestiaire des agents
- Mise en conformité électrique (suite au rapport de DEKRA)

Ecole de Tourville les Ifs :

- Achat de deux vidéoprojecteurs

- d) Les subventions d'investissements perçues :
- de l'Etat : 2 895,07 €
 - de la Région :
 - du Département :
 - Autres :

III. Les données synthétiques du compte administratif 2021 – Récapitulation

- **Section de Fonctionnement** : - Opérations de l'exercice : dépenses : 391 085,59 €
recettes : 502 539,22 €
- Résultat reporté 2020 excédent : 22 452,84 €
soit un excédent de clôture de 133 913,47 Euros

- **Section d'Investissement** : - Opérations de l'exercice : dépenses : 110 297,77 €
(restes à réaliser : 12 000 €)
recettes : 121 743,79 €
(restes à réaliser : 9 905 €)
- Résultat reporté 2020 : déficit : 104 042,39 €
soit un déficit de clôture de 102 501,37 Euros (104 596,37 € en tenant compte des restes à réaliser)
soit un excédent global de clôture de 29 317,10 Euros en tenant compte des restes à réaliser.

b) Etat de la dette

Le remboursement du capital des emprunts en cours s'élève à 104 974,73 € et le remboursement des intérêts représente 63 029,44 €.

Le montant total emprunté s'élève à 4 000 000 € et le montant du capital restant dû s'élève à 2 099 494,51 € au 31/12/2021.

Il s'agit de l'emprunt contracté pour la construction du groupe scolaire à Epreville ;

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à EPREVILLE, le 6 Avril 2022
Le Président, Pascal DONNET

